

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN847

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Le plan Famille II bénéficiera également, dans une large part, aux civils de la défense dont l'engagement et le travail sont plus que jamais nécessaires pour garantir la résilience de notre modèle de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision venant rappeler que près de 30% des crédits du Plan Famille II bénéficieront également aux civils de la Défense.